



GENTHOD INFO

E D I T I O N H I V E R

LE MOT DU MAIRE | FINANCES | CIMETIÈRE |
ÉCLAIRAGE PUBLIC | ESCALADE | LE SAPIN DE
L'ÉCOLE | PORTRAIT | ANTIGEL | MOBILITÉ |
QUIZ | MÉDIA | MÉMENTO | **JANVIER 2016**

LE MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Les préoccupations de l'Exécutif d'une commune de la taille de Genthod sont multiples. Tout d'abord, nous cherchons à offrir, dans le respect de la loi sur l'administration des communes - la LAC - un service efficace, respectueux, aimable et, dans la mesure du possible, personnalisé envers nos concitoyens. Utiliser les ressources, c'est à dire les revenus fiscaux, tout en usant de clairvoyance et de vigilance, c'est ce que l'on peut appeler le b.a.-ba d'une administration communale.

Mais malheureusement, nous sommes confrontés, en ces temps, à des défis et des nuisances continuels d'une toute autre importance :

- l'expansion sans fin prévisible de l'aéroport et l'augmentation de ses vols,
- l'installation d'une décharge bioactive cantonale à partir de 2020 dans une des communes avoisinantes, à la limite de notre territoire,
- du bruit infernal durant les heures de pointe provoqué par le revêtement en béton de la route de Lausanne auquel vient s'ajouter celui du passage des trains,
- du bruit omniprésent de l'autoroute.

La proximité de l'aéroport pour notre commune et sa situation géographique nous font subir, comme aucune autre commune genevoise, certains inconvénients de plein fouet. L'augmentation projetée sur les quinze prochaines années, exprimée dans l'étude PSIA ordonnée par l'OFAC, nous fait passer des nuits blanches, eu égard aux conséquences négatives pour Genthod. Depuis quatre ans environ, toutes les demandes de construction dans le rayon d'approche des avions - ce rayon couvre une très grande partie de nos terrains constructibles - sont systématiquement refusées, avec pour justification que les projets ne sont notamment pas conformes à l'article 31, alinéas 1, lettres a et b, et 2 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (RS 814.41 OPB).

Ceci a pour conséquence de voir notre population diminuer d'année en année, alors que celle des communes avoisinantes croît. Cet effet devient particulièrement inquiétant et visible en observant la diminution du nombre d'élèves dans notre école qui est passé de 230 élèves à la rentrée 2004-2005 à un effectif de 162 onze ans plus tard.

Comment aborder ce défi ? Certains souhaitent que nos instances politiques freinent le développement de l'aéroport, d'autres souhaitent être indemnisés du fait de la diminution drastique de la valeur de leurs biens fonciers et enfin une autre partie de notre population souhaite tout simplement utiliser ses terrains pour transmettre à leurs enfants un logement où ils puissent habiter ou s'assurer d'un revenu pour leur retraite.

Un groupe de travail a été créé - dont M. Jean Keller, conseiller municipal de Genthod, fait partie - qui travaille avec les Autorités cantonales et en particulier avec le Conseiller d'Etat en charge de l'économie et de l'aéroport, M. Pierre Maudet, sur la première approche, c'est-à-dire afin de trouver des solutions au développement même de l'aéroport.

Quant à nous, l'Exécutif de Genthod, nous nous sommes donné comme mission de redonner une valeur patrimoniale aux maisons et terrains en cherchant le contact avec les Autorités compétentes en la matière. Ce sera un travail long et difficile et je ne promets pas de solutions miracles, mais je veux que chacun sache que nous mettrons toutes nos forces pour défendre les intérêts des Genthodais. À suivre.

Wolfgang Honegger | Maire

FINANCES

BUDGET 2016

Dans sa séance du 10 novembre 2015, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité le budget 2016 pour le fonctionnement de la Commune.

Le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 10'666'894.- aux charges et de CHF 10'676'790.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant ainsi à CHF 9'896.-.

83% des revenus inscrits au budget proviennent des recettes fiscales (prévisions) et le reste, soit CHF 1,8 million, des autres revenus.

Le plan des investissements pour 2016 présente un montant de CHF 2,5 millions. Ils sont couverts par les fonds propres de la Commune et leur financement est totalement assuré par les liquidités disponibles.

PRÉVISIONS BOUCLEMENT COMPTES 2015

En raison d'une participation exceptionnelle de près de CHF 6 millions au fonds de péréquation intercommunale et une prévision de revenus fiscaux à la baisse d'environ CHF 2,3 millions, l'Exécutif compte clôturer les comptes de l'année passée avec une perte de CHF 4 millions environ. Cette perte est entièrement couverte par la fortune.



Cimetière de Genthod

CIMETIÈRE DE GENTHOD

Au centre de la commune, entre l'école, la salle de gymnastique et le nouveau centre communal, ainsi que sous la responsabilité du Maire, se trouve le cimetière. Lieu incontournable pour tous, indépendamment des croyances de chacun, le cimetière représente, au fil du temps et des générations qui se succèdent, les cycles de vie et de mort se répétant à l'infini.

Un petit rappel historique

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, le cimetière de la Commune se tient autour du temple. En raison du manque de place, Genthod doit trouver un autre lieu de sépulture et une discussion s'ouvre pour que celui-ci soit commun avec Bellevue.

Grâce à une donation de Mme Pictet-de-la-Rive en 1858, un nouveau cimetière peut être créé et dévolu aux habitants de Genthod ainsi que de Bellevue, qui participent à parts égales aux frais d'établissement et d'entretien.

Plus tard, en 1938, le cimetière est agrandi, pour connaître la disposition que l'on retrouve aujourd'hui.

Suite à la création d'un cimetière à Bellevue, le règlement du cimetière est modifié en décembre 2005 et est désormais à l'usage seul des Gentousiens.

Modification de la loi sur les produits de traitement

Dans un effort pour contribuer à la protection de l'environnement, une récente loi interdit désormais l'utilisation d'herbicides. Celle-ci est valable aux abords des routes, des chemins et des places. Les cimetières sont tout particulièrement touchés ; l'utilisation de produits chimiques est en effet une des méthodes les plus pratiques en raison de la difficulté de traiter à l'aide d'outils mécaniques, les sépultures limitant fortement le passage.

En Ville de Genève, précurseur de nouvelles solutions applicables en matière d'environnement, cela fait plus de 6 ans que les cimetières ont verdi. L'entretien d'une surface minérale devenait difficile à assurer sans l'utilisation de désherbants.

Le Grand-Saconnex, Plan-les-Ouates et Vernier – pour ne citer que ces communes – se sont également pliées à cette nouvelle métamorphose. Le gravier se voit remplacé par du végétal.

De nouvelles perspectives

A l'instar des communes citées plus haut, de nouveaux aménagements sont prévus à Genthod. L'idée principale est bien entendu de respecter la loi ainsi que les produits recommandés, mais également d'améliorer l'aspect général du cimetière en le faisant ressembler à un véritable parc dans lequel il serait agréable de se promener comme de se recueillir.

Les premières transformations consisteront à remplacer les zones de gravier par une surface engazonnée, composée d'un mélange de graminées qui donneront un effet naturel et varié. (voir photo ci-contre)

De plus, plusieurs arbres et haies seront remplacés par des arbres à floraison. Et des glycines seront plantées le long du mur côté salle de gymnastique pour le couvrir et apporter de la couleur.

Ces nouveaux aménagements auront lieu dans les carrés 1 et 2 situés à gauche de l'entrée du cimetière, du côté de l'école. Après avoir laissé un peu de temps, afin d'évaluer les coûts et les modalités que ce nouvel entretien impliquera, il sera décidé d'étendre le projet.

En parallèle à ces agencements, la création d'un ossuaire a reçu l'aval du Conseil municipal qui a voté un crédit d'investissement en avril dernier.

Le projet, proposé par la Mairie, a été étudié par la commission Aménagement du Territoire et Tissu Economique. La Commune a en effet eu l'opportunité de reprendre un caveau arrivé à échéance et qui nécessitait de gros travaux de réhabilitation en raison de son état de dégradation importante. La construction d'un ossuaire dans un angle discret du cimetière permettra ainsi de rassembler dignement les restes des tombes non renouvelées.

Le cimetière de Genthod se prépare donc à changer peu à peu d'aspect, tout en discrétion et en continuité, sans pour autant perdre sa grandeur et sa fonction de recueillement et de mémoire.



Cimetière du Grand-Saconnex



Cimetière de Genthod

ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Au 1er avril 2013, le réseau d'éclairage de la commune était composé de 326 luminaires d'éclairage public auxquels il faut ajouter deux projecteurs qui valorisent le temple, représentant au total 328 luminaires pour les deux domaines. Pour l'année 2013, la consommation à forfait du réseau communal s'est élevée à environ 137'300 kWh à laquelle il faut rajouter environ 2'163 kWh d'installations avec un comptage indépendant ; la puissance moyenne installée par luminaire (éclairage public) est de 95 W, pour une consommation moyenne par année et par point lumineux de 420 kWh. A cette époque, une étude et une réflexion approfondie ont été engagées entre la Mairie, la commission de l'Environnement et les SIG pour moderniser le parc, afin de répondre aux nouvelles normes qui sont entrées en vigueur au début 2015. Également dans le but de réaliser des économies d'énergie substantielles, la Mairie a investi pour remplacer le matériel d'éclairage obsolète.

Peu de luminaires existants ont été changés, car la Commune possède un parc d'éclairage public relativement récent, dont une grande partie des luminaires ont été posés dans la dernière décennie. Par conséquent, les potentiels d'économie étaient plutôt faibles.

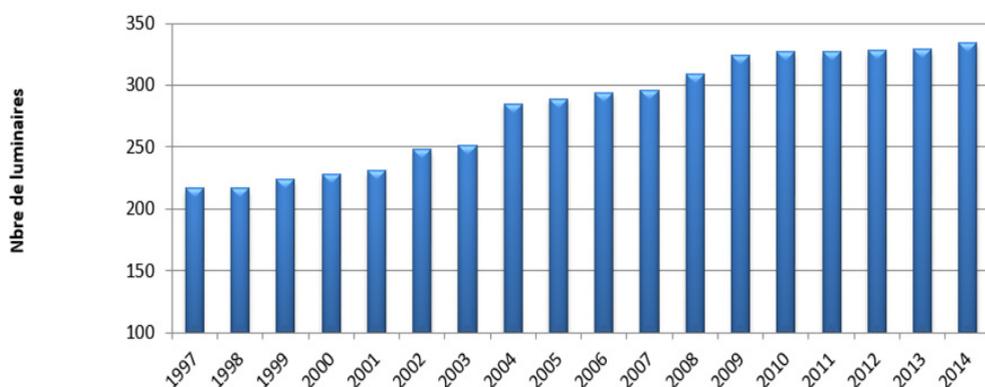
Les choix opérés ces dix dernières années étaient judicieux et force est de constater que la Commune possède un éclairage public performant. Cette efficacité se situe légèrement au-dessous de la valeur moyenne cantonale, mais au-dessus des valeurs cibles recommandées par la SLG (Association Suisse pour l'éclairage) aujourd'hui.

Le remplacement ou la modification des derniers luminaires équipés de sources à vapeur de mercure dont la vente a été interdite en janvier 2015 constitue le meilleur potentiel en gain d'énergie. Ces changements ont eu lieu notamment sur la route de Valavran, aux chemins des Rousses, de la Mairie, des Dézalley, de la Gandole et de la Cressonnière.

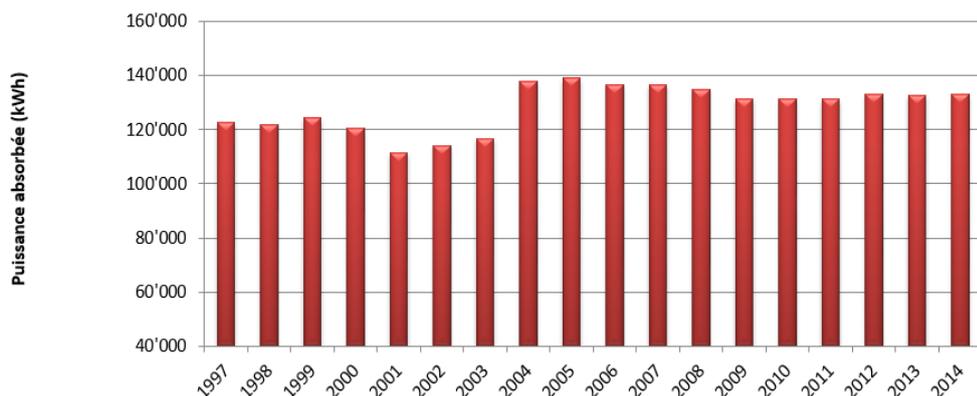
Aujourd'hui, ce type de lampe à vapeur a été complètement retiré de la commune et le parc se monte désormais à 334 luminaires, dont 41 à LED. Cela représente un coût de plus de CHF 23'000.- en termes de consommation d'énergie annuelle pour un forfait d'entretien annuel d'un peu plus de CHF 25'000.-.



Evolution du nombre de luminaire



Evolution de la consommation d'énergie



UNE FÊTE DE L'ESCALADE SOUS L'ÉGIDE DE LA COMPAGNIE 1602

La Compagnie 1602 était de la partie cette année et ce n'est pas moins de 60 personnes costumées qui ont rejoint le centre communal vers 18h30 pour déguster la soupe que la section de Genthod-Bellevue de la Société de Sauvetage du Léman nous avait concoctée. Après que tous eurent mangé, eut lieu la projection d'un film de 15 minutes sur la fête de l'Escalade. Ce fut ensuite le moment attendu de la proclamation où chacun put découvrir et reconnaître les principaux acteurs de ce moment important pour l'histoire du canton. Tantôt acclamés, tantôt hués, tous les protagonistes de cette nuit historique furent passés en revue. Nous les remercions d'avoir si bien agrémenté la soirée.



La Compagnie 1602



Proclamation du Héraut d'Armes



Les hommes d'armes de la Cie 1602

T-SHIRTS DE L'ESCALADE

Un concours de dessin, dont le thème cette année était « la soupe aux légumes », a été organisé dans le cadre de la course de l'Escalade. Soixante-cinq enfants ont participé à ce concours. L'heureuse gagnante, Samantha Realini de la classe de 7P de Mme Emilie Hahling, a donc pu voir son dessin imprimé sur tous les T-shirts qui ont été confectionnés et distribués aux enfants qui ont participé à la course du canton.



Mme Emilie Hahling, Samantha Realini et Mina Koleilat, 2ème | photo Lorella Glaus

LE SAPIN DE L'ÉCOLE

Tous les enfants de l'école se sont réunis devant le sapin de Noël pour sa traditionnelle inauguration, qui s'est déroulée dans le préau le 1er décembre dernier en chanson et en musique.



Inauguration du Sapin de Noël



Brigitte Avena à son poste



PORTRAIT DE BRIGITTE AVENA

Le Genthod-Info a posé quelques questions à Mme Brigitte Avena, patrouilleuse scolaire pour la Commune de Genthod.

Etes-vous originaire de Genthod ?

Non, je suis de Versoix.

Avez-vous vécu à Genthod ?

Non, je vis à Versoix depuis 1986.

Aimeriez-vous rester sur cette commune ?

Oui, je suis bien sur cette commune et je compte y rester.

Avez-vous exercé une activité à Genthod ou dans les environs avant votre emploi actuel ?

Non, pas à Versoix, ni à Genthod. J'ai postulé plusieurs fois depuis 2008 sur la Commune de Versoix, sans succès et j'ai décroché ce poste de patrouilleuse à Genthod en 2012.

Êtes-vous membre de clubs ou d'associations de la région ?

J'ai fait du bénévolat comme secrétaire d'une association de théâtre sur Versoix et je leur donne encore des coups de mains lorsqu'ils organisent des spectacles.

Des membres de votre famille vivent-ils dans la région ?

Non, personne, ni sur Genthod, ni dans les environs.

Qui est pour vous la personnalité la plus importante sur Genthod ?

Peut-être l'ancien Maire, qui m'a engagée et avec qui j'ai toujours eu de bons contacts.

A vos yeux, quel est le plus beau lieu de la commune ?

Mon lieu de travail, au croisement du chemin des Chênes et de la route de Valavran. J'ai une vue imprenable sur le Mont-Blanc, c'est magnifique.

Quelle est votre période préférée de l'année à Genthod ?

Le petit Noël du personnel, c'est un moment agréable où j'ai le loisir d'échanger avec tous mes collègues.

Si vous deviez nommer deux choses qui vous déplaisent à Genthod ?

Je ne sais pas, je ne peux sincèrement pas dire qu'il y ait quelque chose qui me déplaît sur la commune.

Si vous deviez nommer deux choses qui vous ravissent à Genthod ?

J'aime beaucoup le contact que j'ai avec les enfants et mes collègues dans mon travail. Je retrouve également dans la commune de Genthod le charme villageois qu'avait Versoix il y a trente ans.

Un message à adresser aux Genthousiens ?

Restez tels que vous êtes !

ANTIGEL 2016

Du 29 janvier au 14 février 2016, le Festival Antigél déploie sa carte culturelle sur plus de vingt communes pour une 6e édition qui s'annonce une fois de plus trépidante. Le compte à rebours est lancé, laissez-vous guider !

En 2015, pas moins de 37'000 spectateurs ont défié les caprices d'un hiver parfois glacial pour partir à la découverte de lieux insoupçonnés, se rassembler dans la chaleur des salles de spectacles et s'aventurer sur les passerelles hissées par le festival entre musique, danse, sport, fête, détente et terroir. Bref, à vivre l'expérience Antigél à fond !

Au programme cette année, on retrouve bien sûr les incontournables : les sets électro-ambient des bains de Cressy, les têtes d'affiches internationales au Victoria Hall et au Bâtiment des Forces Motrices, les projets participatifs dans l'espace urbain, les expéditions artistiques inédites, les yogas brunch détox, les concerts et spectacles dans les piscines, les usines ou les temples, sans oublier un lieu central hors norme et totalement inédit dédié à la musique et à la fête !

Pour cette collaboration avec la Commune de Genthod, c'est à nouveau le centre communal de Genthod qui accueillera le Festival Antigél. On se rappelle du magnifique concert de Cold Specks en 2015, autant que de la prestation extravagante du crooner new-yorkais Adam Green en 2014. Nul doute que la proposition 2016 saura vous combler, notamment avec la prestation de Binkbeats, attendue à Genthod le 30 janvier prochain.

Découvrez le programme complet sur www.antigel.ch

Antigel du 29 janvier au 14 février 2016



MOBILITÉ

Les habitants de Genthod pourront, à nouveau, bénéficier d'une palette de prestations diverses facilitant la mobilité, à commencer par la mobilité douce.

En effet, la subvention incitative pour l'acquisition de vélos à propulsion humaine ou de vélos électriques est reconduite pour 2016.

Les adeptes des Transports Publics Genevois pourront, une fois de plus, profiter d'une subvention de CHF 100.- en venant prendre un bon de réduction en mairie, avant de renouveler leur abonnement annuel Unireso.

Ils vous sera également possible d'obtenir jusqu'à quatre billets journaliers CFF valables dans tout le pays. **Attention, cette année les réservations ne pourront se faire plus de 30 jours à l'avance, elles seront payantes au prix de CHF 20.- la carte dès le 1er février 2016.**

Il sera également possible de vous servir des quatre abonnements annuels de la Compagnie Genevoise de Navigation pour vos excursions lacustres.

La Mairie vous délivrera tous les renseignements utiles concernant ces services et subventions.



Adam Green | Festival Antigél 2014

QUIZ

Combien de bancs publics se trouvent sur la commune ?

- 49 bancs publics
- 59 bancs publics
- 69 bancs publics
- 79 bancs publics

Le nom de la première personne ayant donné la bonne réponse à choix multiple sera publié dans le prochain Genthod-Info et celle-ci se verra récompensée.



UN NOUVEAU MÉDIA RÉGIONAL

Depuis quelques mois, chacun peut apercevoir un ou deux journalistes, caméra au poing, s'infiltrer discrètement pour saisir images et témoignages lors de manifestations communales. Qui sont-ils ? Des journalistes de la TSR, de Léman Bleu ? En fait, ils oeuvrent pour Téléversoix, la chaîne de télévision qui monte et cherche à couvrir tous les événements culturels, sportifs ou de sociétés qui se déroulent sur la rive droite. Chacun peut voir ou revoir les émissions et reportages sur le site web de la chaîne : televersoix.ch. Vous y trouverez notamment de nombreux reportages effectués à Genthod.



MÉMENTO

DÉNEIGEMENT

Le service d'entretien effectuera, comme chaque année, le déneigement de la commune en tout temps, avec comme objectif prioritaire l'enlèvement de la neige sur les routes principales où circulent les bus, les routes secondaires et, en dernier, les chemins privés. Afin de permettre une efficacité maximale aux différentes entités qui assureront ce service, la population est priée de ne pas laisser de véhicule sur le bord des routes. Il est important de rappeler que le salage sera réduit.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Elle sera fermée durant les vacances scolaires du 15 au 19 février 2016. En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 6 février et 5 mars 2016 de 9h à 12h. Toutes les informations concernant la bibliothèque sur www.genthod.ch/pratique/servicescommunaux/bibliothèque.



MÉDAILLES DE CHIENS

Le détenteur devra acquérir la marque de contrôle au plus tard le 31 mars 2016, sous peine d'amende. La médaille 2015 est valable jusqu'au 1er avril 2016.

Documents à présenter :

- Attestation d'assurance RC ;
- Certificat de vaccination valable contre la rage (validité 3 ans pour les vaccins DEFENSOR 3, RABDOMUM, RABISIN ET NOBIVAC RABIES) ;
- Feuille, carte ou vignette d'enregistrement de la société ANIS à Berne, prouvant l'inscription de la puce électronique ou du tatouage ;
- Attestation des cours suivis (cours de sensibilisation pour le nouveau propriétaire de chien et formation pratique pour l'animal).

En ce qui concerne les nouveaux détenteurs de chien, ceux-ci devront se présenter en premier lieu à la mairie pour leur enregistrement dans la base de données AMICUS avant de se rendre chez le vétérinaire.

La délivrance de marques de contrôle, duplicatas, quittances ou le remplacement des marques perdues se fait toute l'année auprès de la Mairie de Genthod (37, rue du Village).

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Selon la réglementation cantonale concernant les chenilles processionnaires, les propriétaires d'arbres sont tenus, à leur charge, de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes, dès leur apparition.

FÊTE DE LA MUSIQUE 2016

Que vous soyez musiciens, chanteurs, en groupe ou en solo, venez nous faire découvrir vos talents à l'occasion de cette manifestation incontournable à Genthod qui aura lieu le samedi 18 juin prochain. Merci de vous annoncer au secrétariat de la mairie au 022 774 12 80 ou par info@genthod.ch jusqu'au vendredi 4 mars 2016.

MANIFESTATIONS CULTURELLES

La saison 2016 démarre avec une comédie musicale, **le samedi 23 janvier à 20h30 au centre communal, « Au hasard des Faubourgs »**. Les réservations peuvent être effectuées auprès de la mairie ou du service culturel Migros au prix de CHF 15.-. Venez vous promener au hasard des faubourgs, pour découvrir une histoire actuelle, troublante et pleine de surprises...

Le festival Antigél repassera par Genthod le 30 janvier avec **Binkbeats** : Groove jubilatoire, surdoué des percussions, ce Néerlandais invente une musique électronique malicieuse composée de sons organiques. Irrésistible! **Billetterie auprès d'Antigél, CHF 25.-**. www.antigel.ch.

La saison se poursuivra par la projection **en cinéconférence, le 26 février à 20h au centre communal, de Lhamo, Enfant de l'Himalaya, de Véronique, Anne et Erik Laped. Entrée Libre.**



EMPLOIS JEUNES

La Mairie recherche pour ses services secrétariat, conciergerie, voirie, parcs & promenades des jeunes, filles ou garçons, âgés de 16 ans révolus au 1er juin 2016, domiciliés sur la commune, de condition robuste pour la conciergerie et la voirie, disponibles trois semaines de suite au minimum. Selon le poste, la préférence sera donnée aux jeunes en possession du permis F (50 cc). Les candidatures retenues pour le travail au secrétariat seront soumises à un test avant l'engagement. Les dossiers, comprenant une lettre de motivation, une photo, un curriculum vitae et les dates de disponibilité, devront être adressés à la Mairie de Genthod, 37 rue du Village, 1294 Genthod, d'ici au jeudi 31 mars 2016.



URGENCE SIG

En cas d'urgence concernant le gaz, l'électricité, l'eau contacter le 022 420 88 11 | 24h/24.